L'ABEILLE.

Journal général de l'Etat, de la Province Québec et de la Première et de la Deuxième Acadie.

IMPRIME ET PUBLIE PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:

LUNDI MATIN, 15 JANVIER 1838.

☞ Pour les résumés officiels du Sénat et de la Chambre, voyez la 4ème page.

☞ L'attention du public est dans même pour la section importante des terres de la Vacant « Digné Lot » ordonné, qui a lieu aujourd'hui à l'Aroche de Banks, pour le maintien du régime des tenements.

GRAND CONCERT.

Nos lecteurs seront peut-être déjà entendu parler de cette célèbre compagnie d'Artistes allemands qui parcourent depuis quelque temps les Etats-Unis, et qui ont donné de nombreuses villes du Nord. Le souvenir de leurs talens distingués et une réputation de premier ordre, comme musiciens. Cette même compagnie, qui est connue sous le nom de Compagnie de Prague, est arrivée tout récemment dans notre ville et débute ce soir, à la salle de bal attenant au Théâtre d'Orléans, par un grand concert, dans lequel ce principal artiste, qui s'est honoré du « faire entendre du public de la Nouvelle Orléans, Les airs de que cet compagnie s'obtenus, tant en Europe qu'en Amérique, nous sont un sûr garant de l'empressement que nos *délettants* mettront à aller juger par eux-mêmes du mérite des artistes dont elle se compose, et qu'ils se feront un devoir, si la circonstance le réclame, d'ajouter un nouveau fleuron à la brillante couronne que la Compagnie de Prague a sou bien méritée à New-York, Boston, Baltimore et Philadelphie.

OUVERTURE DE LA ROTONDE DE LA BOURSE.

L'ouverture de la Bourse pour les dames a été assez brillante qu'on pouvait le désirer, et le concours de messieurs est tel que plus de trois mille personnes occupaient cette magnifique enceinte dont l'éclairage était du plus bel effet. Aussi, malgré la pressé inévitable en pareille occasion, nous remarquions tant de jolies parures, tant de jolies personnes agréablement parées qu'il n'avait rien plus complaisant. Quelques personnes étaient venues s'y trouver plus à l'aise, mais nous pensons que l'entrée n'ayant été accordée qu'aux dames et à leurs cavaliers, c'est un hommage bien flatteur pour la saison et des meilleurs. Cette fête est pour la société philharmonique, que cet hommage est bien mérité, quelque peu de prêts, mais nous avons pensé que dans notre ville où le penchant à l'admiration n'est pas un défaut d'habitude, la satisfaction a pour générale, et jusqu'à présent nos chères républicaines des élèves sur le bel édifice de la Bourse, et pour les dispositions prises pour son maintenir.

A. M. Tilmer de l'*Abeille*.

Monsieur,

Vous avez l'obligeance de vous assurer, par la lecture de la lettre ci-jointe, de l'état et de la situation de la charpente de l'église S. Louis; et je ne doute pas que votre impartialité ne vous engage à revoir sur le jugement que vous avez porté sur cet ouvrage.

Recevez l'assurance de toute ma considération.

F. CORREGIOLE, Marguillier.

A M. Corregiolle, marguillier de la Paroisse St-Louis.

Monsieur,

Sur votre désir, je me suis transporté à la Cathédrale pour examiner l'état de la charpente de cet édifice.

Le mauvaise conservation des bois composant le comble m'avait surpris, par ce qu'indépendant un homme de l'art pour vous satisfaire. Je me suis en conséquence rendu sur les lieux, avec mon ingénieur, M. Gaudin, homme expérimenté, et j'ai reconnu que tout le lattage en charpente était, à quelques pieds près, dans un mauvais état, et que tous les chevrons, les entraits, les poinçons en étaient pourris, les poteaux de décharge et les arcs étaient en bon état, et qu'aucun des assemblages n'avait souffert, par conséquent il n'y a aucun danger imminent, comme vous paraissez l'craindre.

Du reste, cette charpente est fort bien compliquée, et ce fait avec d'excellent bois d'excès-sage, chêne rare aujourd'hui dans ce pays. Voilà les observations que j'ai l'honneur de vous soumettre, et vous pouvez, si vous le trouvez bon, donner la présente toute la publicité que vous jugerez convenable.

J'ai l'honneur de vous saluer.

DE POUILLY,

Architecte de la Bourse de la Ville.

Nous nous empressons de publier la lettre de M. De Pouilly, chargé par le fabricant de la visite des toits de l'Eglise cathédrale, et dont le contenu est très rassurant. On pourra donc aussi rentrer dans notre section de dévotion; mais le zèle des marguilliers ne s'endormira pas sur les inconvénients que présente, pour notre population, une Eglise, peu en rapport avec la richesse de la corporation. Leur quietude, nous nous, n'ira pas jusqu'à leur laisser oublier que notre concitoyen a exprimé dans la lettre de M. De Pouilly, qu'il n'y a aucun danger *imminent*, comme nous paraissions le craindre.

Dans ce cas, nous insisterons plus d'une fois sur la nécessité d'édifier une nouvelle église; et nous croyons en ceci nous rendre l'organe d'une grande majorité de la population catholique. Mais, en attendant de l'église St-Louis sont destinés à ses réparations et à son entretien, et nous n'en concevrons guère toute notre utopie, sans plus qu'une sonnolisation de dépense sans objet; et qu'on pourra compter toujours comme un devoir, de la part de la fabrique, de s'occuper sérieusement de la dignité du culte qu'ils représentent.

CANADA.

Message et proclamation du Président des Etats-Unis.

L'affaire du bateau à vapeur Caroline semble avoir produit la plus vive exaction parmi les Américains de la frontière; de tout côté les habitans se lèvent en masse et s'arment soit pour défendre leurs propriétés contre toute agression future de la part des loyalistes anglais, soit pour porter secours aux patriotes de Navy-Island. Le Rochester Démocrat du 1er du courant dit que 400 hommes sont passés de Buffalo à cette ville le samedi précédent, et ce journal ajoute que l'ouvrage fait par les Anglais a donné lieu à ce mouvement. Le bateau à vapeur Constitution a été dégagé des glaces, et 400 hommes devaient s'embarquer à Lock Port pour se transporter aux lignes.

Il après la feuille que nous citons il paraîtrait que toutes les villes et bourgades situées entre Rochester et Buffalo sont dans un état de grande fermentation; dans moins d'une heure il serait facile, dit-il, de tenir sur le pied de 10,000 hommes.

Il y a eu une assemblée nombreuse à Lewston, le Samedi 30 décembre, dans le but d'exprimer l'horreur qu'éprouvent les habitans de l'attentat commis à Schlosser et pour adopter des mesures de défense. La réunion s'assemblait en corps dans la matinée du dimanche.

On avait des raisons de croire que l'attaque de Navy-Island aurait lieu le lendemain. Les fortifications élevées à Chippewa sur les royalistes ont été de nouveau abandonnées. Buffalo est couvert de troupes de la brigade du général Birt, et les autorités éprouvaient les plus grandes peines à les empêcher d'aller à Navy-Island.

Une correspondance de l'Argus d'Albany, datée de Niagara Falls, le 31 décembre, dit que les habitans de ce village s'organisent en compagnies armées pour défendre le pays contre toute invasion. Dans le nord plusieurs chaloupes anglaises envoyées en reconnaissance se sont fait voir à différens intervalles sur les eaux de Black Rock, au dessus de la cataracte de Niagara et sont passées à l'endroit où la Caroline a été attaquée; elles ont été hautement remarquées par les gardes américaines. Cependant plus tard elles ont cru à un débarquement à Grand Island, et les loyalistes se sont emparés d'un mélange et de six à sept personnes malades que leur y avait envoyées de Navy-Island. On a assez de nuit vive fusillade sur cette île, dont les résultats n'ont pas connus, mais que l'on suppose être d'assez peu de importance. Deux régiments de milice avaient reçu l'ordre de se rendre à Niagara, et le commerçant a arrêter.

Une assemblée publique a eu lieu à Albany dans la soirée du 4 du courant. Tous les citoyens de la ville et généralement tous les individus qui éprouvent quelque sympathie en faveur des patriotes du Canada avaient été convoqués dans le but d'adopter des mesures propres à leur offrir des secours et à adoucir leurs souffrances.

Le second vertal des délibérations est signé par M. Erastus Corning, maire de la ville et par quarante-sept et dans les plus influens et les plus riches de l'endroit.

Nous donnons ci-après le message et la proclamation du président des Etats-Unis tendrement à l'état d'excitation dans laquelle se trouvent les habitans de la frontière du Nord, et notamment qui ne les porte que trop à violer la neutralité jurée par les lois ou pays et les des traités.

MESSAGE DU PRESIDENT DES ETATS-UNIS.

Au résultat de la chambre des représentans des Etats-Unis.

Les récents événemens survenus sur les eaux du Niagara ont produit sur le peuple de ce pays une vive sensation. Les mesures prises par les autorités locales ont amoindri les craintes que pouvaient inspirer les événemens de la nature de ceux qui ont eu lieu. Mais cette tranquillité ne peut être que temporaire, tant que les causes qui ont produit ces événemens ne seront pas connues et leurs résultats prévus.

Les lois en vigueur, relatives des peines qu'encourt une violation de la neutralité, sont suffisantes pour prévenir ces événemens, lorsque quelques individus ne cherchent à détruire la tranquillité du pays en violant les lois sous lesquelles ils ont été placés. Mais, dans le cas où des individus, en grand nombre, se réunissent pour violer les lois, il est difficile de prévoir les résultats de ces actes dans l'intérêt de la paix et de l'ordre public.

Dans ce cas, nous insisterons plus d'une fois sur la nécessité d'édifier une nouvelle église; et nous croyons en ceci nous rendre l'organe d'une grande majorité de la population catholique. Mais, en attendant de l'église St-Louis sont destinés à ses réparations et à son entretien, et nous n'en concevrons guère toute notre utopie, sans plus qu'une sonnolisation de dépense sans objet; et ses pourront compter toujours comme un devoir, de la part de la fabrique, de s'occuper sérieusement de la dignité du culte qu'ils représentent.

Le président ajoute que ce qui s'est passé sur le territoire de la province de Québec, et dans les eaux du Niagara, ne peut être considéré comme une violation de la loi des nations, et que les lois en vigueur suffisent pour prévenir ces événements, lorsque quelques individus ne cherchent à détruire la tranquillité du pays en violant les lois sous lesquelles ils ont été placés. Mais, dans le cas où des individus en grand nombre se réunissent pour violer les lois, il est difficile de prévoir les résultats de ces actes dans l'intérêt de la paix et de l'ordre public.

Dans ce cas, nous insisterons plus d'une fois sur la nécessité d'édifier une nouvelle église; et nous croyons en ceci nous rendre l'organe d'une grande majorité de la population catholique. Mais, en attendant de l'église St-Louis sont destinés à ses réparations et à son entretien, et nous n'en concevrons guère toute notre utopie, sans plus qu'une sonnolisation de dépense sans objet; et ses pourront compter toujours comme un devoir, de la part de la fabrique, de s'occuper sérieusement de la dignité du culte qu'ils représentent.

PROCLAMATION

Du Président des Etats-Unis d'Amérique.

Attendu que j'ai reçu l'information qu'une excitation dangereuse existait sur la frontière Nord des Etats-Unis; et notamment à la guerre civile qui vient d'éclater dans le Canada, attendu que des insurrections ont été commencées aux officiers des Etats-Unis de cette frontière et que la demande a été faite aux gouvernemens des Etats-Unis pour l'intervention illégale de la part de non citoyens dans l'intérêt des parties belligérantes, mais dans aucun cas il ne nous est permis de leur prêter assistance et appui. M. Clay m'a en outre assuré de manifester, son opinion quant à la conduite des Canadiens. Ceux-ci peuvent avoir agi sur raison; les citoyens doivent agir de la même manière et attendre, avant de prendre ce parti, que le gouvernement ait épuisé la lenteur.

Le sénateur du Kentucky, M. Clay, a été chargé de communiquer aux Etats-Unis, qui, depuis l'ordre que j'ai reçu, a été chargé de veiller, les lois, et régler la fermentation dans le but de faire comprendre aux citoyens, leurs devoirs de leurs devoirs. Fait à Washington, le 5 janvier 1838.

M. VAN BUREN.

Secrétaire d'Etat.

CONGRES DES ETATS-UNIS.

SENAT.

Débats relatifs aux affaires du Canada et au message du Président à ce sujet.

M. Clay se fait pour témoigner son entière confiance dans le gouvernement d'après prononcé par le président. Il y avait du et pas de mesure, ajoute-t-il, pour prévenir les événemens qui ont eu lieu. Il est vrai que le peuple libre que celui d'une guerre dans son propre sol ou contre un pays étranger. Les vues de l'exécutif sont fortement approuvées par le sénateur du Kentucky, et il croit qu'il est du devoir du Congrès d'examiner si les lois actuelles ne sont pas suffisantes pour prévenir l'intervention alléguée de nos citoyens, et s'il y a chuvient pas d'en déposer de plus sévères qui puissent accompagner un but si vivement désiré.

M. Clay fait allusion aux révolutions qui résultent nécessairement de la condition indécise de nos limites et qui ne peut que exciter des choses ne peut tendre qu'à augmenter le danger qui nous menace maintenant. Il ne a témoin d'une semblable marche de politique de la part des citoyens dans des circonstances récentes de même nature, qui ont eu lieu dans une autre partie des Etats-Unis, et sur lesquelles il n'a pas l'intention d'exprimer son opinion.

Si les habitans de ce pays avaient renoncer à leur ancienneté à cho e lui serait pénible; mais toute insurrection dans une révolte qui se trouve dans le cas contre une laquelle nous sommes en paix doit amener l'intervention du gouvernement. Il nous est loisible, comme citoyens d'exprimer nos opinions en faveur de l'une ou l'autre des parties belligérantes, mais dans aucun cas il ne nous est permis de leur prêter assistance et appui. M. Clay ne se croit pas autorisé de manifester